

SERVICE : POLICE MUNICIPALE  
Réf AP/

**RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
FÊTE FORAINE  
PARKING DU STADE DEFERRARI  
CORNICHE BONAPARTE**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n° 65 du 03 février 2015 réglementant le stationnement payant en parkings,  
VU la demande datée du 1<sup>er</sup> octobre 2020 du service Animation de la ville,  
CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer le stationnement des caravanes participant aux attractions foraines

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 1° :** Pour permettre l'installation de cinq caravanes de forains participants aux attractions foraines qui se dérouleront sur une partie du boulo-drome entre le kiosque à musique et l'Office du Tourisme – Allée Alfred Vivien, **le stationnement de tous véhicules est interdit à l'intérieur du périmètre délimité par des barrières sur le côté Sud du parking payant du Stade Deferrari – Corniche Bonaparte.**

**DU DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020 AU LUNDI 02 NOVEMBRE 2020**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par les Services Techniques de la Ville qui délimiteront la zone d'interdiction.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 08 OCT. 2020



Jean Paul JOSEPH  
Maire de Bandol  
*Pour le Maire*  
Valérie BOURON  
1<sup>ère</sup> Adjointe  
Déléguée à la Sécurité